



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200715-2020_46SYMBA-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

2020 - 46. DESIGNATION DU REFERENT COMMUNAL DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DES COMITES GEOGRAPHIQUES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA GESTION DU BASSIN DE L'ANTENNE (SYMBA)

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

Secrétaire de séance : AUDOUIN Caroline

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Date d'affichage : 23 JUL. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n°98-3932-DRCL B2 du 31 décembre 1998, portant création du Syndicat mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de l'antenne (SYMBA),

Vu l'arrêté préfectoral n°18-49-DCC-BI du 30 mars 2017 portant modification des statuts du SYMBA,

Considérant que conformément aux statuts du SYMBA, la Ville de Saintes doit désigner un référent communal titulaire et un suppléant,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Considérant le dépôt des propositions de candidats suivantes :

Candidats proposés par M. le Maire :

Titulaires	Suppléants
Charlotte TOUSSAINT	François EHLINGER

Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE se porte candidate.

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en toutes lettres)
Candidats proposés par M. le Maire	27	Vingt-sept
Renée BENCHIMOL-LAURIBE	5	Cinq

Abstention : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy et PININGRE Denys)



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- A désigné de la personne suivante en tant que référent communal titulaire :
 - o Mme Charlotte TOUSSAINT

- A désigné de la personne suivante en tant que référent suppléant :
 - o M. François EHLINGER

Le Conseil Municipal,

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.